



**LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME PROGRAMME
UNE JOURNÉE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL
MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 DE 9H00 À 16H30
À LA MAISON DE LA CHARENTE-MARITIME
PAYS ROCHELAIS – RÉ – AUNIS
49 avenue Aristide Briand à La Rochelle**

Rapidité, réactivité, disponibilité. Chaque jour, nos collaborateurs donnent le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens. Ils sont notre première richesse. Mais cette quête de performance ne doit pas les conduire à prendre des risques au volant. Or aujourd'hui, les accidents de la route sont l'une des principales causes de mortalité au travail. Un constat inacceptable face auquel nous avons la volonté d'agir.

Le 11 octobre 2016, le gouvernement a lancé un appel national auprès des entreprises, des collectivités territoriales et des administrations de l'État en faveur de la sécurité routière. De plus, au vu des mauvais résultats de l'accidentologie sur les routes du département, le Préfet de la Charente-Maritime avait déclaré la sécurité routière "Grande Cause départementale" pour l'année 2017.

Les services de l'État ont donc proposé localement à différents partenaires, dont les collectivités territoriales, la signature d'une convention qui fixe leur engagement dans une démarche en faveur de l'amélioration de la sécurité des salariés et agents publics des routes.

Le Département de la Charente Maritime a spontanément répondu favorablement en signant cette convention en juillet 2017.

LES 7 ENGAGEMENTS DE LA CONVENTION

- ✓ Limiter les conversations téléphoniques au volant aux cas d'urgence et à condition que le conducteur dispose d'un système d'appel autorisé.
- ✓ Prescrire la sobriété sur la route.
- ✓ Exiger le port de la ceinture.
- ✓ Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées.
- ✓ Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet.
- ✓ Favoriser la formation à la sécurité routière des salariés et agents publics.
- ✓ Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

Les journées d'action en faveur de la sécurité routière sont organisées à l'initiative du Département, en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, coordinatrice de la Sécurité Routière pour le compte de la Préfecture. Elles ont pour objectif de sensibiliser les agents au risque routier, tant dans le milieu professionnel que privé.

Des stands (*simulateurs auto et 2 roues motorisés, alcool, stupéfiants, distracteurs ...*) et des ateliers permettant de tester ses connaissances "code de la Route" ou ses pratiques de conduite (*audit de conduite ...*) sont proposés aux agents de la collectivité. La participation aux ateliers, limitée en nombre de personnes, se fait sur inscription préalable.

AU PROGRAMME

Le Département organise le mardi 18 septembre une journée de sensibilisation à la sécurité routière à destination des agents. Ce rendez-vous a lieu à la Maison de la Charente-Maritime Pays Rochelais - Ré - Aunis située au 49 avenue Aristide Briand à La Rochelle.

Ateliers Code de la route



4 ateliers sur la journée pour réactualiser et tester ses connaissances et s'informer sur les nouvelles réglementations :

- ✓ 1 atelier de 09h00 à 10h30
- ✓ 1 atelier de 10h30 à 12h00
- ✓ 1 atelier de 13h30 à 15h00
- ✓ 1 atelier de 15h00 à 16h30

Ateliers Audit de conduite

Pour mettre en évidence les compétences en matière de conduite automobile : par petits groupes de trois personnes et après une séquence de conduite individuelle, une analyse sera réalisée à partir d'une grille d'observation.



La durée de conduite est d'environ 20 minutes par participant.

12 ateliers sur la journée :

- ✓ 3 ateliers de 09h00 à 10h30
- ✓ 3 ateliers de 10h30 à 12h00
- ✓ 3 ateliers de 13h30 à 15h00
- ✓ 3 ateliers de 15h00 à 16h30

Des stands et animations toute la journée :

- ✓ Simulateurs de conduite auto et deux-roues motorisés
- ✓ Simulateur de retournement
- ✓ Simulateur de choc frontal
- ✓ Stand deux-roues
- ✓ Stand alcool/stupéfiants

